

DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE

Arrondissement
de
NANTERRE

Canton de Courbevoie 2

N° DCM-2021-042

EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **JEUDI 1ER AVRIL 2021**
sur convocation adressée aux Conseillers le 26 mars 2021

COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

L'an **deux mille vingt et un**, le **premier avril à neuf heures et trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis dans les Salons d'honneur de l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire, Madame **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**.

La Présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme AMSELLEM a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. FRANCHI, Mme AMSELLEM, Mme PALAT, Mme GIRARD, Mme MADRID, M. CAUMONT, Mme SOULAIN, M. BERNASCONI, M. GUILLEROT, Mme COUDER, Mme MENARD, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. GHANEM, Mme RENOUF, Mme MESSAOUDENE, M. STURBOIS, M. ROUSSET, M. BOUCHINDHOMME, Mme KAROTCHI, Mme LAMBERTI, M. GOUIN, M. METIVIER, M. CANTO, Mme BRUMENT, M. HAUTBOURG, Mme SIRBALANE, M. LOE MIE, M. DUBAIL, M. POEZEVARA

Ont donné mandat – M. BALLET à Mme PALAT, M. CAVAYE à Mme MADRID, M. PINSARD à M. BERNASCONI, M. MARCHIONI à M. GUILLEROT, M. MALEVERGNE à M. STURBOIS, Mme ANDRE à M. GHANEM, Mme CAZENAVE à Mme RENOUF, Mme LEBRETON à M. ROUSSET, Mme HERMANN à Mme LAMBERTI, M. LOTTEAU à M. METIVIER

Excusés – M. GAHNASSIA, Mme TROPENAT, Mme ZERHOUNI

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation par le comptable du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

DELIBERE :

Article unique : Approuve le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020 présenté par le Trésorier Principal Municipal de Puteaux, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Recettes de l'exercice : 256 116 348,64 €
- Dépenses de l'exercice : 245 733 742,25 €
- Résultat de fonctionnement de l'exercice : 10 382 606,39 €
- Résultat reporté de l'exercice N-1 : 34 448 295,52 €

Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement : 44 830 901,91 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice : 129 579 945,88 €
- Dépense de l'exercice : 119 219 772,82 €
- Résultat d'investissement de 2020 : 10 360 173,06 €
- Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1 : -22 986 658,29 €

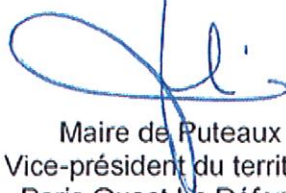
Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement : -12 626 485,23 €

Délibération adoptée par :

- 33 Voix pour
- 0 Voix contre
- 7 Abstention(s)
- 0 NPPV



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD


Maire de Puteaux
Vice-président du territoire
Paris Ouest La Défense

Affiché le :

14 AVR. 2021

Transmis en préfecture le : 14 AVR. 2021

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.

VILLE DE PUTEAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction Finances

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 1ER AVRIL 2021

COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion du principal est établi par le Trésorier Principal Municipal. Le compte administratif doit être identique au compte de gestion puisque les deux comptes retracent les mêmes flux.

Le compte de gestion donne les montants suivants :

Section de Fonctionnement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 256 116 348,64 €
- ✓ Dépenses de l'exercice : 245 733 742,25 €
- ✓ Résultat de fonctionnement de l'exercice : 10 382 606,39 €
- ✓ Résultat reporté de l'exercice N-1 : 34 448 295,52 €
- ✓ **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement : 44 830 901,91 €**

Section d'Investissement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 129 579 945,88 €
- ✓ Dépense de l'exercice : 119 219 772,82 €
- ✓ Résultat d'investissement de 2020 : 10 360 173,06 €
- ✓ Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1 : -22 986 658,29 €
- ✓ **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement : -12 626 485,23 €**

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville.

*Vu pour être annexé à
la délibération du conseil municipal
en date du 1ER AVRIL 2021.*



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de Puteaux
Vice-président du territoire
Paris Ouest La Défense